



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-511

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance tenue le 21 juillet, a adopté le règlement numéro 20-510 portant le titre de :

Règlement 20-511 modifiant le règlement de zonage 01345-a afin de permettre l'usage de conteneurs maritimes dans la zone 15-ch

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 22^{ième} jour du mois de juillet 2020.

Mariève Bernier

Greffière de la Ville de Chapais